

Questions orales

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Vancouver-Sud et celui de Hastings essaient de poser des questions supplémentaires; je leur accorderai la parole à cette fin et je la donnerai ensuite au représentant d'Oshawa-Whitby.

LE CAS DU BILL C-125

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement a l'intention de réintroduire le bill C-125 concernant l'application de la loi sur l'assurance-chômage, maintenant ou en 1974?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'ai énoncé la position du gouvernement le 11 novembre et elle figure à la page 7611 du hansard. Si le député se donnait la peine de lire ma déclaration en entier, il y connaîtrait la politique du gouvernement, qui, d'ailleurs, n'a pas changé.

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre. Il est au courant de la déclaration faite par le ministre de l'Environnement. La juge-t-il conforme à la politique gouvernementale?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, j'en ai parlé avec mon collègue. A mon avis, ses propos ont été mal interprétés; il n'y a pas de désaccord. La déclaration que j'ai faite et qui figure à la page 7611 du hansard est la politique du gouvernement.

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES REFUS DE PAIEMENT DES PRIMES

M. J. R. Ellis (Hastings): Monsieur l'Orateur, j'ai demandé il y a près d'un mois au remplaçant du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, absent ce jour-là, si le gouvernement envisageait de faire enquête sur le nombre croissant d'employés et d'employeurs qui refusent de payer la trop forte augmentation des primes. Vu la réponse du premier ministre aujourd'hui, je pose de nouveau la question au ministre car je n'ai pas encore reçu de réponse.

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je pense que le député a reçu à plusieurs reprises une réponse à sa question, en plus de celle que vient de donner le premier ministre.

[M. Andras.]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DEMANDE D'INTERVENTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT CHILIEN POUR UNE PROLONGATION DU DÉLAI DES DEMANDES DE SAUF-CONDUIT

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je vais le répéter un peu plus fort. Étant donné qu'il y a apparemment 45 réfugiés chiliens à l'Ambassade du Canada à Santiago et que le gouvernement du Chili aurait décidé que le délai d'inscription des demandes de sauf-conduit prenait fin hier, condition remplie par les 45 personnes en cause, ce règlement exclut-il toute nouvelle demande; si oui, le gouvernement canadien ferait-il des démarches auprès du gouvernement chilien en vue de prolonger ce délai, de sorte que les politiques humanitaires annoncées par le gouvernement canadien à l'égard des réfugiés puissent être complètement mises en œuvre?

[Français]

M. Pierre De Bané (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je peux confirmer à l'honorable député qu'effectivement 45 Chiliens se trouvent à la chancellerie du Canada, à Santiago. Quant à la deuxième partie de sa question, le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures a exprimé hier au chargé d'affaires chilien à Ottawa les sentiments du gouvernement canadien à ce sujet.

* * *

[Traduction]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE FONCTIONNEMENT DES ORDINATEURS—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Peut-il assurer à la Chambre que les ordinateurs des bureaux de paye de la Commission d'assurance-chômage ont été remis en état en vue de supprimer les erreurs et les versements excédentaires qui ont été si nombreux dans le passé?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, les versements excédentaires causés par des renseignements erronés n'étaient pas dus à des erreurs mécaniques mais à des mesures de contrôle qui ont mis au jour, par exemple, le fait que certains touchaient des prestations d'assurance-chômage quand ils avaient déjà un emploi, chose qui ne devait pas être. Ces renseignements avaient été fournis à la suite d'entrevues. L'ordinateur n'était pas le coupable comme l'a laissé entendre un député. La réponse à la question générale est oui, les ordinateurs fonctionnent bien dans la mesure où les préposés leur fournissent des données justes.